

L'accueil des élèves handicapés à l'école s'améliore

Béatrice Pujebet à Amiens (avec Marie-Estelle Pech) .

Publié le 14 septembre 2006

Actualisé le 14 septembre 2006 : 08h16

Parents et spécialistes notent toutefois que la formation des personnels est insuffisante.

ENVIRON 18 000 élèves handicapés supplémentaires sont scolarisés cette rentrée dans l'enseignement public classique, selon le ministère de la Famille. C'est la deuxième année d'application de la loi handicap prévoyant l'inscription de l'enfant handicapé dans l'école la plus proche. En 2005, 104 500 enfants handicapés (sur une population enfantine handicapée estimée à 240 000) ont été scolarisés en primaire. Quelque 6 500 auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont en cours de recrutement pour aider les enseignants.

Sur le terrain, toutefois, les choses ne sont pas simples. «L'an dernier, on en a eu un. Cette année, on en a deux. J'espère que ça va s'arrêter là !», a lancé un principal de collège, lors d'une réunion de préparation à l'arrivée d'un enfant handicapé...

Le chemin est encore long avant que l'intégration des élèves handicapés devienne naturelle. «Cela va pourtant un peu mieux», constate Brigitte Becq, directrice du Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile à Creil (Oise). La loi a encouragé les parents à inscrire leurs enfants dans leur quartier. «Maintenant, les écoles ou les collèges n'ont plus d'échappatoire pour refuser. Mais les personnels sont très angoissés», souligne-t-elle.

Fascicules pour les enseignants

Que faire de l'enfant en cas d'alarme incendie ? Par qui le faire surveiller lorsqu'il bénéficie d'un tiers de temps supplémentaire pour finir son contrôle et que les cours sont terminés ? «Un collègue voulait absolument qu'un enfant ait une AVS à temps complet. L'enfant acceptait d'être accompagné pour certains cours. Pour le reste, il voulait qu'on lui fiche la paix. A la cantine, c'était ses copains qui l'aidaient.» Le service s'est tenu à cet emploi à mi-temps et l'année s'est bien passée. L'entrée en 5^e, cette année, est nettement plus détendue.

Fabienne Famchon, elle, est tombée sur une maîtresse compréhensive à Liancourt (Oise). Son fils, 4 ans et demi, paralysé d'un côté, se déplace sur les fesses. Épileptique, il souffre de déficience intellectuelle. Accueilli l'an dernier trois heures par semaine, il n'a pu bénéficier d'une AVS. Maternelle non obligatoire, personnel manquant... beaucoup d'enfants sont dans son cas. «La maîtresse s'est arrangée avec son aide maternelle pour qu'Alexandre profite vraiment de son heure de classe.» Cette année, Alexandre a droit à un AVS. Même si, dit sa mère, «il ne sera pas formé».

Souvent, les AVS ignorent le handicap de l'enfant. «Et on ne s'occupe pas de la même manière d'un enfant infirme moteur cérébral que d'un enfant souffrant d'une maladie chronique et fatigable», souligne Brigitte Becq. Son service a rédigé des fascicules à destination des enseignants pour expliquer ce qu'est une dyspraxie, donner des références, fournir les adresses des Cliss, ces petites unités intégrées dans des écoles ordinaires dont les enseignants sont spécialisés.

C'est grâce à une Cliss que Justin, 10 ans et demi, a retrouvé le sourire. Atteint de troubles neurologiques à la suite d'un accident, Justin a été refusé à l'école à trois ans. «Trop agité», se souvient sa maman. «Nous avons même été au tribunal pour que l'école de notre village l'accepte.» Relégué au fond de la classe avec un cahier de dessin, l'enfant multiplie les bêtises. Puis ses parents entendent parler de la Cliss. «Il a fallu reconnaître qu'il ne pourrait pas s'intégrer en milieu ordinaire, souffle sa maman. Maintenant, nous sommes écoutés et la maîtresse sait gérer ses sautes d'humeur.»